

Compte rendu de la réunion Nord-Ouest :
« Biomasse forestière, populicole et bocagère disponible pour des usages énergétiques »
Le 24 février 2009 au siège de l'Ademe à Angers

Etude confiée par l'Ademe à l'IFN avec la collaboration de FCBA et de SOLAGRO

Participants :

Les noms et coordonnées des 31 participants sont donnés à la fin du document.

Objectifs de la réunion technique Nord-Ouest :

1. Présentation de l'étude aux acteurs des filières forêt et bois des régions du grand Nord-Ouest.
2. Recueil des pratiques régionales en forêts, peupleraies, haies (découpes, utilisation actuelle des produits) et des informations & données disponibles en région sur la consommation de bois de feu.
3. Echanges sur l'étude (méthodes, hypothèses, valorisation).

Documents :

Les supports des interventions sont joints à l'envoi du compte rendu (cf. six fichiers PDF).

Echanges

En préambule, l'ADEME indique que la présente étude s'inscrit dans le cadre de la poursuite de l'étude SOLAGRO-IFN de 2005. L'étude en cours voit l'intégration de nouvelles ressources (peupleraies, haies), l'affinage de l'analyse économique et la prise en compte de certains aspects écologiques. Il s'agit de mobiliser les connaissances disponibles en 2009. Le retour en région des résultats de l'étude se fera par l'intermédiaire d'un site Internet construit dans l'étude.

Question : A quelle résolution géographique les résultats de l'étude seront-ils disponibles ?

Réponse : L'échelle minimum pour la publication des résultats sera la région administrative. L'objectif est de diffuser des résultats dont la précision statistique est jugée satisfaisante. Pour cela, un filtre sera appliqué sur le volume de disponibilités au moment de la publication des résultats. Les résultats trop peu précis ne seront pas communiqués.

Les découpes moyennes pratiquées dans les forêts du grand Nord-Ouest

Les découpes régionalisées pour les principales essences forestières et les peupliers sont présentées dans le fichier « 3_découpes_nord_ouest.pdf ». Les graphiques tiennent compte des remarques et propositions formulées en séance ainsi que d'une contribution ultérieure du CRPF Bretagne sur la découpe fin bout pratiquée pour les résineux en Bretagne. Des commentaires sont éventuellement attendus sur ces nouvelles propositions.

La découpe fin bout de 7 cm a été acceptée en réunion quelles que soient les essences feuillues ou résineuses concernées. Toutefois, dès le lendemain de la réunion, le représentant du CRPF Bretagne écrivait « en Bretagne, la proposition d'arrêter la découpe BIBE à 7cm pour les feuillus me paraît fondée. [...] Retenons donc la découpe 7 pour estimer la ressource brute supplémentaire de BE potentiel en feuillus. Par contre les coupes de résineux n'intéressent qu'à la marge le marché du bois de chauffage et sont destinées à l'exploitation traditionnelle pour le façonnage de BO ou de BI. En ce qui concerne ce dernier, la mécanisation des coupes et les prescriptions dimensionnelles pour le petit billon fait que la tige n'est pas optimisée jusqu'à ce diamètre 7 cm : concrètement, la découpe marchande se situe plutôt autour de 10 cm et offre donc une fraction supplémentaire de bois énergie qu'il serait dommage de négliger. »

La synthèse des discussions sur le taux de BO pour les essences feuillues est directement accessible sur la diapositive n°5 du fichier « 3_découpes_nord_ouest.pdf ».

Concernant les résineux, les participants proposent de distinguer le pin maritime d'une part et le groupe pin laricio + pin sylvestre + Sitka & douglas (i.e. les essences exotiques) d'autre part. Le profil de la ventilation par type de produit dans ce dernier groupe est jugée comparable et significativement différent de celui du pin maritime.

Question : Comment est prise en compte la qualité bois d'œuvre par essence car les courbes présentées ressemblent à des valeurs théoriques qui ne prennent pas en compte les bois altérés ?

Réponse : Il s'agit d'une évaluation à dire d'experts réalisée initialement par le Cemagref en 2007 et que l'on cherche à régionaliser. En concertation avec le Cemagref qui utilisera la même méthode de ventilation et les mêmes taux de BO par région, il a été décidé d'adopter une ventilation du taux de BO plutôt qualitative (définition de celui-ci suivant les pratiques régionales par essence) que basée strictement sur des critères dimensionnels. Le but de l'exercice est donc d'approcher au plus près les usages locaux afin de distinguer les bois qui ont effectivement un usage BO de ceux qui peuvent avoir un usage BIBE.

Question : Dans quelle mesure les données IFN peuvent contribuer à la définition du taux de qualité BO par essence, voire à apprécier les différences de qualité entre régions ?

Réponse : Les données IFN relatives à la qualité des bois sont collectées suivant un protocole spécifique. Il s'agit d'une évaluation en forêt des catégories de qualité « en fonction de l'utilisation techniquement possible et économiquement souhaitable des bois, et non en fonction de leur utilisation réelle selon les usages locaux ».

L'analyse des données IFN présente des taux de BO dans les gros bois bien supérieurs à ce qui a été mentionné en réunion. On n'observe pas de différences significatives entre les régions Bretagne et Pays de la Loire (voir diapositive n°6). Or, comme indiqué précédemment, l'objectif est de cerner au mieux les usages locaux. C'est pourquoi les données de qualité de l'IFN ne peuvent pas être mises à contribution pour apprécier la part effective de BO par classe de diamètre

Question : Les représentants de Bretagne signalent que la découpe bois bûche sur le massif Armoricaïn s'accroît le long d'un gradient Est-Ouest (jusqu'à 30 cm chez les feuillus durs pour la découpe BE). Jusqu'à quel niveau géographique les hypothèses peuvent elles être régionalisées ?

Réponse : L'étude est de portée nationale. Les hypothèses de calcul sont régionalisées pour tenir compte des spécificités locales. L'échelle de travail reste l'entité administrative au niveau de laquelle les données sur la ressource sont disponibles, à savoir la région administrative.

Pratiques régionales sur les peupliers :

Le diamètre objectif pour le début des coupes en peupleraies est de 40 cm, soit un volume unitaire d'environ 1,2 m³. L'exploitation de 1 m³ de grume de peuplier génère de l'ordre de 1 MAP de bois de houppier (environ 0,3 m³ en plein). Les houppiers de peupliers sont généralement andainés et laissés sur site (brulage ou minéralisation). Leur valorisation est très variable selon les régions pour la fabrication de panneaux (Kronospan) et la production d'énergie (bois pour les chaufferies).

L'évaluation de la ressource économiquement mobilisable

Question : Certaines interventions sylvicoles se font à bois perdu (petits bois des éclaircies pré-commerciales, taillis). Comment les bois générés par ces opérations sont-ils pris en compte ?

Réponse : On considère que les opérations non rentables ne sont pas réalisées ; ces bois restent sur site et font partie du gisement inexploitable actuellement. Toutefois, si la demande et les prix augmentaient et devenaient suffisants, on pourrait imaginer de les extraire. Pour les bois de taillis, on considère que les valorisations possibles sont le bois d'industrie et le bois bûche. La valorisation des menus bois de taillis pourrait être envisagée dans les mêmes conditions.

Cette approche est confirmée par le CRPF Normandie qui rapporte que les gestionnaires raisonnent de plus en plus leur exploitation par type de produit. Les bois dont l'extraction n'est pas rentable restent sur site.

Question : Même si des éclaircies blanches ont eu lieu pendant des années, un prix du bois au minimum de 0 € n'est pas acceptable pour les propriétaires. Comment rendre compte de ce facteur psychologique à travers un prix ?

Réponse : Dans la formation du coût du bois bord de route, certains coûts sont imposés (coûts techniques, charges de l'exploitant) et d'autres sont variables (prix du bois sur pied) car ils

s'obtiennent par différence entre le prix du bois bord de route d'une part et les coûts techniques et les charges de l'exploitant d'autre part. On considère en effet que l'exploitant ne réalise pas la coupe si cette opération est déficitaire pour lui. A la limite donc, le prix du bois sur pied peut être nul (coûts techniques + charges de l'exploitant = prix du bois bord de route). En réalité, le prix du bois a un prix minimal, variable selon l'essence, le diamètre et la qualité des arbres.

Effectivement, s'il est tolérable pour un propriétaire de faire une première éclaircie blanche, il ne peut accepter que le bilan global réalisé sur un peuplement soit nul. Les éclaircies suivantes, (surtout si elles produisent du bois d'œuvre) et la coupe finale, devront être largement positives pour équilibrer les dépenses liées à l'installation et à la gestion du peuplement.

Pour les taillis, il apparaît que la coupe rase qui constitue la seule récolte du peuplement ne peut être cédée pour un prix nul. On considérera, sur proposition des participants, qu'elle sera vendue pour 1 euro symbolique, au minimum. La discussion sur la définition du prix minimum du bois bord de route pourra se poursuivre à l'issue de la réunion (FCBA, CRPF Normandie, AILE)

La consommation de bois bûche des ménages

L'objectif est de faire le point sur les informations disponibles en région quant aux quantités de bois de feu consommées et à l'origine de ces bois (forêt, bocage, autres).

M. PEDRON (Association AILE) a estimé en 2001 notamment l'origine forêt / bocage du bois de feu. Il témoigne de la difficulté de ce genre d'évaluation en raison principalement du manque de données et / ou de l'incertitude importante qui les accompagne. Le rapport d'étude est disponible.

D'autres études ont été réalisées localement sur la base d'enquêtes, par exemple Biomasse Normandie a évalué à 80 % la part du bois de feu d'origine bocagère dans le centre de la Manche. Une étude pilotée en 2008 par le CRPF Normandie a permis d'estimer l'autoconsommation d'origine forestière par comparaison de deux inventaires IFN successifs (le même type d'étude a été réalisé par le CRPF Bretagne en 2003). Les résultats sont proches des données issues de l'étude « bois énergie en Normandie : état des lieux et objectifs 2020 » réalisée par Biomasse Normandie en 2008, soit au moins 33 % de bois de feu d'origine forestière en Basse-Normandie.

Une source d'incertitude importante dans ces estimations est la méconnaissance des flux de bois entre régions, et notamment pour la Basse-Normandie les exportations à destination de la région parisienne. Un contact avec les revendeurs de bois bûche dans une partie du Maine et Loire a montré que près des deux-tiers du bois de feu vendu localement avait une origine étrangère au département. L'autoconsommation étant relativement importante en volume, l'ampleur de ce chiffre doit être rapportée à la part effectivement commercialisée par les professionnels qui est généralement de l'ordre de 10 à 20 %.

Ponctuellement, la ressource issue des parcs et jardins ne doit pas être négligée.

Evaluation de la disponibilité en biomasse d'origine bocagère

Dans le cadre de l'étude, des enquêtes sur les pratiques d'entretien et les utilisations actuelles des produits sont en cours de réalisation. Certaines structures ont déjà été contactées, d'autres le seront très prochainement.

La typologie des haies retenue dans l'étude sera basée sur les résultats de l'enquête (et donc par conséquent sur les typologies régionales utilisées par les répondants).

Les alignements ne seront pas dissociés des haies en raison de leur contribution souvent marginale au linéaire. Les définitions retenues seront clairement explicitées.

Informations à rechercher auprès des partenaires présents :

Il conviendra d'être prudent lors de l'utilisation des données recueillies par l'enquête et qui concernent des suivis de chantiers. En effet, les chiffres des chantiers sont souvent issus de haies

quasiment pleines (ou en tout cas assez riches). Lors de la généralisation, il conviendra de prendre en compte les éventuelles trouées dans les haies « normales ». Les chiffres obtenus correspondront plutôt à des moyennes hautes. Les relais énergie pourraient apporter des compléments d'information. Une autre source de biais à ausculter pour la définition du scénario de gestion durable pourrait venir de la capitalisation qui s'observe dans les haies qui sont actuellement en place.

Un doctorant de l'INRA de Rennes a initié la mise en place d'une base de données de chantiers. Cette base de données est complétée, entre autres, par les Chambres d'Agriculture de Bretagne, Pays de la Loire et Normandie avec l'objectif d'élaborer des recommandations d'entretien.

Enfin, la prise en compte dans les hypothèses de calcul de certaines informations sera fonction des informations disponibles. Cela concerne les dépérissements observés chez les chênes ou encore la valorisation BO du bois de loupe des têtards.

Considérations sur l'utilisation de la biomasse des haies :

L'exploitation de bois bûche des haies semble étroitement liée aux chocs pétroliers (1973, 2008). Le risque de sur-utilisation des haies en bois bûche apparaît supérieur à celui en plaquette. L'utilisation du bois plaquette devrait être moins conjoncturelle dans la mesure où les filières bois plaquette s'appuient sur des réseaux davantage pérennes.

Il apparaît important pour assurer la vitalité de la haie de lui donner une dimension économique. L'usage bois énergie peut éviter l'arrachage des haies en lui donnant une valeur monétaire. Dans ce contexte, l'impact d'un développement raisonné du bois énergie sur le bocage apparaît globalement positif.

Question (AFAHC) : Les choix socio-environnementaux seront-ils pris en compte ?

Réponse : La haie assure plusieurs fonctions (économique, social et environnemental) au même titre que la forêt. Comme pour la forêt, l'évaluation de la disponibilité en biomasse des haies exclura la dimension liée aux choix des gestionnaires en l'absence de données socio-économiques consolidées.

Les arbres épars constituent-ils un gisement de bois-énergie ?

Les arbres épars sont a priori exclus de l'évaluation de la biomasse disponible dans la mesure où :

- (1) les données les concernant sont lacunaires, voire inexistantes (ils ne sont plus distingués en surface dans l'enquête Teruti-Lucas du SSP mise en œuvre en 2005),
- (2) les fonctions non bois qui leur sont attachées (paysage, ombrage pour le bétail, relais pour l'avifaune, etc.) sont prépondérantes par rapport à la production de biomasse.

Le représentant de la FDCUMA de la Mayenne confirme ce dernier aspect et signale l'importance pour cela de les aborder sous un angle différent de celui des haies et des alignements.

Scénarii économiques

En toute fin de réunion, M. PEDRON (AILE) indique qu'il faudra être prudent dans l'établissement et dans la communication autour des scénarii économiques en faisant référence à l'incompréhension suscitée par une partie des résultats de l'étude ADEME 2005.

Le prix de l'énergie est en effet une condition nécessaire au développement du bois énergie, mais n'est pas une condition suffisante, et un prix élevé du pétrole ne se traduit pas immédiatement par une augmentation de la demande en bois énergie.

A. Colin (IFN), A. Thivolle-Cazat (FCBA), Ch. Couturier (SOLAGRO), C. Barnérias (IFN)
Le 4 mars 2009

Participants à la réunion de l'interrégion Nord-Ouest le 24 février 2009 à Angers (Ademe)
 « Biomasse forestière, populicole et bocagère disponible pour des usages énergétiques »

NOM et prénom	Organisme	e-mail
Lise LAMBERT	ADEME Pays de la Loire	lise.lambert(at)ademe.fr
Aurélien RENARD	CRPF Pays de la Loire	aurelien.renard(at)crpf.fr
Nathalie DURAND	DRAAF Pays de la Loire	nathalie-f.durand(at)agriculture.gouv.fr
Hugues DE LANSALUT	DRAAF Pays de la Loire	hgues.de-lansalut(at)culture.gouv.fr
Samuel RIALLAND	ATLANBOIS	srialland(at)atlanbois.com
Jean-Pierre COUVREUR	FDCUMA 53	couvreur.fdcuma53(at)wanadoo.fr
Marie FABRE	Région Pays de la Loire	marie.fabre(at)paysdelaloire.fr
Emmanuel MONTAILLER	Chambre d'agriculture Vendée	emmanuel.montailier(at)vendee.chambagri.fr
Gilles PICHARD	CRPF Bretagne	gilles.pichard(at)crpf.fr
Jean-Claude BRIENS	DRAAF Bretagne	jean-claude.briens(at)agriculture.gouv.fr
Jean-Claude CHARDRON	DRAAF Bretagne	jean-claude.chardron(at)agriculture.gouv.fr
Michel PEDRON	Association AILE	michel.pedron(at)aile.asso.fr
Marc LE TREÏS	Association AILE	marc.le-treis(at)aile.asso.fr
Yves GABORY	AFAHC Mission Bocage	y-gabory(at)paysdesmauges.fr
Françoise SIRE	AFAHC	ulyse.j(at)wanadoo.fr
Christian DELABIE	ADEME Basse-Normandie	christian.delabie(at)ademe.fr
Eric HINCELIN	CRPF Normandie	eric.hincelin(at)crpf.fr
Stéphane COUSIN	Biomasse Normandie	s.cousin(at)biomasse-normandie.org
Eddy CLERAN	Chambre d'agriculture Manche	ecleran(at)manche.chambagri.fr
Sébastien HUET	ADEME Haute-Normandie	sebastien.huet(at)ademe.fr
Odile LOBREAUX	DRAAF Haute-Normandie	odile.lobreaux(at)agriculture.gouv.fr
Jacques PROY	Metsäliitto	jacques.proy(at)metsaliitto.com
Nicolas CHENE	COFOROUEST	n.chene(at)coforouest.fr
Pascal JARRET	ONF DT Centre-Ouest	pascal.jarret(at)onf.fr
Caroline RANTIEN	ADEME Angers	caroline.rantien(at)ademe.fr
Christian COUTURIER	SOLAGRO	christian.couturier(at)solagro.asso.fr
Alain THIVOLLE-CAZAT	FCBA	alain.thivolle-cazat(at)fcba.fr
Jean-Pierre VASTEL	IFN échelon de Caen	jean-pierre.vastel(at)ifn.fr
Cyrille BARNERIAS	IFN	cyrille.barnerias(at)ifn.fr
Jean-Marc FREMONT	IFN	jean-marc.fremont(at)ifn.fr
Antoine COLIN	IFN	antoine.colin(at)ifn.fr